

## Revitalisation du centre-ville : La Ville adopte un règlement permettant l'aménagement de terrasses sur la rue Principale Ouest

Magog, le 18 mars 2014 – Les membres du conseil municipal ont adopté hier soir un règlement permettant aux établissements offrant des services de restauration ou de consommation de boissons alcoolisées, l'aménagement de terrasses extérieures sur la rue Principale Ouest entre la rue Sherbrooke et la rue Merry Nord et Sud. Le règlement sera en vigueur dès le 19 mars.

« Nous avons pris cette décision pour répondre à une demande de plusieurs des commerçants qui ont répondu au sondage réalisé dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville, et qui souhaitent plus d'animation sur la rue Principale pendant l'été. Les membres du comité de revitalisation et les experts de Fondation Rues Principales font d'ailleurs le pari que l'ajout de ces petites terrasses créera plus d'achalandage que de concurrence. Si nous nous basons sur l'expérience de plusieurs autres municipalités, lorsqu'il y a des terrasses, les gens ont plus tendance à flâner et en profitent pour magasiner dans les commerces qui se trouvent à proximité », mentionne la mairesse, M<sup>me</sup> Vicki May Hamm. Elle ajoute que « pour l'instant, il s'agit d'un projet pilote de deux ans, ce qui nous laisse du temps pour en analyser l'impact sur les restaurants et autres commerces de la rue Principale Ouest. »

### **Modalités**

Les restaurateurs ayant une case de stationnement devant leur établissement pourront faire une demande de location auprès de la Division permis et inspections afin d'y aménager une terrasse. Pour ceux qui n'ont pas accès à une case de stationnement, il est possible de faire une demande pour installer une rangée de tables pour deux personnes, sur le trottoir le long de la façade de leur commerce. Des frais d'administration sont à prévoir dans les deux cas.

Par souci d'harmonie et d'uniformité, deux modèles de terrasse sont proposés par la Ville. L'achat des matériaux, le montage, le démontage ainsi que l'entreposage sont sous la responsabilité du commerçant qui doit également en assumer les frais.

### **Dépôt d'une demande**

Les restaurateurs intéressés par cette offre sont invités à prendre connaissance des détails en consultant le règlement ainsi que les documents utiles sur le site Internet de la Ville **à partir du 19 mars**, date d'entrée en vigueur du règlement 2504-2014, au <http://www.ville.magog.qc.ca/>, page d'accueil, icône revitalisation du centre-ville.

De plus, ils sont invités à assister à une séance d'information organisée à leur intention, **mercredi 19 mars, à 15 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Magog.**

### **Stationnement au centre-ville**

« Nous sommes conscients que l'utilisation de cases de stationnement pour aménager des terrasses nécessitera certains ajustements. C'est pourquoi nous veillerons à informer davantage et de manière plus efficace la clientèle locale et touristique sur les stationnements disponibles à proximité, notamment les stationnements municipaux qui, comme le démontre la récente étude à ce sujet, sont actuellement sous-utilisés », indique la conseillère et coprésidente du comité de revitalisation, M<sup>me</sup> Diane Pelletier.

Pour sa part, M<sup>me</sup> Julie-Claude Noreau, commerçante et coprésidente du comité de revitalisation affirme, « ce projet pilote démontre que le processus de revitalisation du centre-ville de Magog est bien entamé et que plusieurs actions sont mises progressivement de l'avant. Je suis confiante que les restaurateurs seront nombreux à répondre à cette belle invitation ».

Pour être informés des dernières nouvelles concernant la démarche de revitalisation, tous sont invités à suivre la page Facebook à l'adresse : [facebook.com/RCVMagog](https://facebook.com/RCVMagog).

**(Vous pouvez voir un des deux modèles de terrasse proposés à la page suivante ou consulter le fichier joint)**

- 30 -



Source : Division des communications  
Ville de Magog  
819 843-6501

Information : M<sup>me</sup> Fannie Chapdelaine  
Coordonnatrice Rue Principale  
Ville de Magog  
819 843-6501, poste 584



OPTION A

## TERRASSES CENTRE-VILLE

VILLE DE MAGOG

